



Un budget d'avenir

Audrey Azoulay présente un budget historique pour la Culture

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a présenté un budget de la Culture qui atteint 1,1 % du budget de l'Etat, marqué par un niveau de ressources jamais atteint, en hausse de 5,5 %. Il traduit l'engagement du Gouvernement qui en fait une priorité dans la période actuelle, facteur d'émancipation individuelle et de rassemblement des Français.

Les moyens du ministère s'élèvent, pour 2017, à 10 Md€ dont :

- 3,6 Md€ consacrés à la culture, à la recherche et aux médias, en hausse de 5,5 % par rapport à 2016. Il s'agit de la plus forte hausse depuis 2010 ;
- 3,9 Md€ consacrés à l'audiovisuel public, en augmentation de 1,6 % ;
- 0,7 Md€ consacré au cinéma, en progression de 5,2 % ;
- 1,5 Md€ au titre des dépenses fiscales, en hausse de 13,2 % ;
- 0,1 Md€ pour les taxes affectées pour le Centre national des chansons, des variétés et du jazz, le Centre national du Livre et l'Association de soutien au théâtre privé et 0,2 Md€ pour les dispositifs en faveur des bibliothèques et du transport postal à la presse.

Le budget 2017 de la Culture permet d'incarner une action volontariste qui s'articule autour de quatre priorités portées par le ministère, en faveur de la jeunesse, de la création, d'une égalité d'accès à la culture partout en France et de l'investissement pour l'avenir.

« Ce budget donne à la culture toute sa place, au cœur du pacte républicain. Elle en est un fondement et incarne parfaitement ses valeurs » a déclaré Audrey Azoulay, lors de la conférence organisée mercredi 28 septembre au ministère de la Culture et de la Communication.

La hausse de ce budget profite à tous les secteurs avec notamment :

- Des moyens en faveur de l'éducation artistique et culturelle qui ont plus que doublé entre 2012 et 2017, permettant de soutenir de nouvelles initiatives comme « Créations en cours » en lien avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Une nouvelle dynamique pour l'enseignement supérieur Culture (+ 6 %) ;
- Un nouveau fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle doté de 90 millions ;
- Une hausse de 9 % des crédits pour les arts visuels ;
- Un effort en faveur des monuments historiques (359 M€, + 7 %) et des musées (366 M€, + 7 %) ;
- Des moyens renforcés pour le livre et la lecture (260 M€) ;
- Une progression de 12 M€ pour l'émergence, l'innovation et le développement des médias de proximité (presse et radios) ;
- Une hausse de 1,6 % des ressources de l'audiovisuel public pour soutenir la création, notamment la fiction française ;
- Une augmentation de 5 % des dépenses du Centre national du cinéma et de l'image animée, en raison notamment des réformes en cours pour l'export, le court-métrage, le documentaire ou les cinémas « art et essais ».

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr